



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2600

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2600 modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de réduire la vitesse, à 30 km/h, sur la rue de Cheverny, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 novembre 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate
